



ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mairesse : Maria Tutino

Conseillers : Wayne Belvedere
Charles Colomb
Kim Millette
Lynda Phelps
Janet Ryan

AUSSI PRÉSENTS : Pierre M. Lacoste, directeur général
Nathalie Hadida, greffière

ÉTAIT ABSENT : Peter Fletcher, conseiller

A. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. La mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue au public présent.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 8 février 2011.

2011-02-020 Il est proposé par la conseillère J. Ryan, appuyé par le conseiller W. Belvedere et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 8 février 2011 avec l'ajout de l'item F.8. :

Paiement de la quote-part 2011 à l'agglomération de Montréal au montant de 10 412 078,48 \$.

C. RAPPORT DU MAIRE

1. Rapport du maire sur les activités de la Ville pour le mois de janvier 2011.

La mairesse donne un compte-rendu des activités de la Ville pour le mois de janvier 2011.

D. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La mairesse annonce le début de la période de questions.

Les 9 personnes présentes sont invitées à poser leurs questions aux membres du conseil. Les sujets suivants sont abordés :

- Véhicule immobilisé à la suite du déneigement du stationnement de la gare *Baie-D'Urfé*
- Propriété endommagée par un chasse-neige
- Contamination d'eau provoquée par du gaz de schiste
- Manque de stationnement public pour les usagers de la gare Baie-D'Urfé au nord de l'autoroute 40

La période de questions se termine à 20 h 49.

E. PROCÈS-VERBAUX

1. Approbation des procès-verbaux des consultations publiques tenues le mardi 11 janvier 2011 à 19 h et le mardi 11 janvier 2011 à 19 h 15.

2011-02-021 Il est proposé par la conseillère K. Millette, appuyé par la conseillère L. Phelps et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver les procès-verbaux des consultations publiques tenues le mardi 11 janvier 2011 à 19 h et le mardi 11 janvier à 19 h 15.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 janvier 2011 à 19 h 30.

2011-02-022 Il est proposé par la conseillère K. Millette, appuyé par le conseiller W. Belvedere et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 janvier 2011 à 19 h 30.

F. FINANCES ET ADMINISTRATION

1. Dépôt du rapport du directeur général pour le mois de janvier 2011.

2011-02-023 Il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par la conseillère K. Millette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déposer le rapport du directeur général pour le mois de janvier 2011.

2. Approbation de la liste des dépenses pour le mois de janvier 2011 au montant de 421 096,38 \$.

2011-02-024 Il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par le conseiller W. Belvedere et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses pour le mois de janvier 2011 au montant de 421 096,38 \$.

3. Nomination des maires suppléants pour l'année 2011.

2011-02-025 Il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par la conseillère J. Ryan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer les maires suppléants pour l'année 2011 comme suit :

Mars - Avril - Mai - Juin 2011

La conseillère L. Phelps à titre de maire suppléant
Les conseillers J. Ryan et W. Belvedere à titre de substituts

Juillet - Août - Septembre - Octobre 2011

La conseillère J. Ryan à titre de maire suppléant
Les conseillers W. Belvedere et C. Colomb à titre de substituts

Novembre - Décembre 2011

Le conseiller W. Belvedere à titre de maire suppléant
Les conseillers C. Colomb et P. Fletcher à titre de substituts

4. Nomination de M^{me} Renée Soumis au poste de trésorière en date du 24 janvier 2011.

2011-02-026 Il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par la conseillère L. Phelps et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer M^{me} Renée Soumis au poste de trésorière en date du 24 janvier 2011 et d'autoriser M. Pierre M. Lacoste, directeur général, à signer le contrat d'emploi de trois ans au nom de la Ville.

5. Services professionnels pour 2011.

2011-02-027 Il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par le conseiller W. Belvedere et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser les firmes suivantes, retenues par le directeur général pour l'année 2011, afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations courantes de la Ville conformément à l'article 2.4 du règlement n° 1030 :

Services juridiques – Bélanger-Sauvé
Services d'urbanisme – Pierre Landry Urbaniste Inc.

6. Paiement de la quote-part 2011 à la Communauté Métropolitaine de Montréal au montant de 153 001,02 \$.

2011-02-028 Il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par la conseillère L. Phelps et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la quote-part 2011 à la Communauté Métropolitaine de Montréal au montant de 153 001,02 \$, payable en deux versements, le premier au montant de 76 500,51 \$ dû le 15 mars 2011 et le deuxième au montant de 76 500,51 \$ dû le 15 juillet 2011, et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général
Imputation : 02-190-00-952

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par le trésorier intérimaire.

7. Étalement de la valeur imposable.

ATTENDU QUE le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière déposé le 15 septembre 2010 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011;

ATTENDU QUE la hausse moyenne des évaluations foncières est de 22,4 % pour la Ville de Baie-D'Urfé;

ATTENDU QUE le nouveau rôle d'évaluation foncière entraîne des variations inégales de valeurs foncières sur le territoire de Baie-D'Urfé;

ATTENDU QUE la municipalité doit utiliser le maximum de mesures pertinentes pour atténuer la variation annuelle des montants payables en taxes basées sur les valeurs inscrites à son rôle d'évaluation et amoindrir les déplacements de fardeau fiscal entre les contribuables à la suite de l'entrée en vigueur d'un tel rôle;

2011-02-029 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par la conseillère J. Ryan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'étaler la variation des valeurs imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière pour les années 2011, 2012 et 2013, et ce, en conformité avec la section IV.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1).

8. Paiement de la quote-part 2011 à la Ville de Montréal au montant de 10 412 078,48 \$.

2011-02-030 Il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par la conseillère L. Phelps et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la quote-part 2011 à la Ville de Montréal au montant de 10 412 078,48 \$, payable en deux versements, le premier au montant de 5 206 039,24 \$ dû le 1^{er} mars 2011 et le deuxième au montant de 5 206 039,24 \$ dû le 1^{er} juin 2011 et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds Général
Imputation : 02-190-00-951

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par le trésorier intérimaire.

G. PARCS, LOISIRS ET ENVIRONNEMENT

H. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

1. Dépôt du rapport sur les activités de Sauvetage Baie-D'Urfé pour les mois de décembre 2010 et janvier 2011.

2011-02-031 Il est proposé par le conseiller W. Belvedere, appuyé par le conseiller C. Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déposer le rapport sur les activités de Sauvetage Baie-D'Urfé pour les mois de décembre 2010 et janvier 2011.

2. Dépôt du rapport sur les activités des Citoyens en patrouille pour le mois de janvier 2011.

2011-02-032 Il est proposé par le conseiller W. Belvedere, appuyé par la conseillère L. Phelps et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déposer le rapport sur les activités des Citoyens en patrouille pour le mois de janvier 2011.

3. Paiement de la facture n° 203 au montant de 198 146,33 \$ (taxes incluses) à l'Association du parc industriel de Baie-D'Urfé portant sur les services de la patrouille de sécurité pour l'année 2011.

2011-02-033 Il est proposé par le conseiller W. Belvedere, appuyé par la conseillère K. Millette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture n° 203 au montant de 198 146,33 \$ (taxes incluses) à l'Association du parc industriel de Baie-D'Urfé portant sur les services de la patrouille de sécurité pour l'année 2011 et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général
Imputation : 02-621-00-451 et 02-190-00-999

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par le trésorier intérimaire.

I. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES DE LA VILLE

1. Octroi de contrat – 2642-7013 Québec inc. au montant de 46 642,08 \$ (taxes incluses) pour l'achat et l'installation d'un babillard électronique à l'entrée Morgan.

2011-02-034 Il est proposé par la conseillère L. Phelps, appuyé par la conseillère J. Ryan et RÉSOLU d'octroyer un contrat à 2642-7013 Québec inc. au montant de 46 642,08 \$ (taxes incluses) pour l'achat et l'installation d'un babillard électronique à l'entrée Morgan et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général

Imputation : 22-701-51-721

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par le trésorier intérimaire.

La proposition est mise au vote.

En faveur : Les conseillers L. Phelps, K. Millette et J. Ryan

Contre : Les conseillers W. Belvedere et C. Colomb

La résolution est adoptée.

2. Autorisation de paiement – Lumen au montant de 15 721,65 \$ (taxes incluses) pour l'achat de quatre lampadaires au Club de curling de Baie-D'Urfé.

2011-02-035 Il est proposé par la conseillère L. Phelps, appuyé par la conseillère K. Millette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement pour l'achat de quatre lampadaires au Club de curling de Baie-D'Urfé à Lumen au montant de 15 721,65 \$ (taxes incluses) et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général

Imputation : 02-701-51-521

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par le trésorier intérimaire.

3. Autorisation de travaux supplémentaires – Construction DJL inc. au montant de 53 171,51 \$ (taxes incluses) dans le cadre du projet de construction d'un sentier sur la rue Surrey TP-2010-02 pour la modification des sorties de drainage dans le fossé du MTQ.

2011-02-036 Il est proposé par la conseillère L. Phelps, appuyé par le conseiller C. Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser des travaux supplémentaires à Construction DJL inc. au montant de 53 171,51 \$ (taxes incluses) dans le cadre du projet de construction d'un sentier sur la rue Surrey TP-2010-02 pour la modification des sorties de drainage dans le fossé du MTQ et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général

Imputation : 22-320-00-721

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par le trésorier intérimaire.

4. Autorisation de travaux supplémentaires – Construction DJL inc. au montant de 13 788,35 \$ (taxes incluses) dans le cadre du projet de construction d'un sentier sur la rue Surrey TP-2010-02 pour la pose de bitume sur la rue Surrey, l'installation de la clôture du MTQ ainsi que le reprofilage des fossés au coin de la rue Surrey et Apple Hill et entre le massif Bell et la rue Apple Hill.

2011-02-037 Il est proposé par la conseillère L. Phelps, appuyé par le conseiller W. Belvedere et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser des travaux supplémentaires à Construction DJL inc. au montant de 13 788,35 \$ (taxes incluses) dans le cadre du projet de construction d'un sentier sur la rue Surrey TP-2010-02 pour la pose de bitume sur la rue Surrey, l'installation de la clôture du MTQ ainsi que le reprofilage des fossés au coin de la rue Surrey et Apple Hill et entre le massif Bell et la rue Apple Hill et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général

Imputation : 22-320-00-721

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par le trésorier intérimaire.

5. Abrogation de la résolution n° 2010-10-248 relativement au contrat octroyé à Les Constructions PRV inc. pour le projet de réfection des brise-lames au club de Yacht de Baie-D'Urfé.

ATTENDU QUE la Ville de Baie-D'Urfé a octroyé le contrat TP-2009-15 à *Les Constructions PRV inc.* au moyen de la résolution n° 2010-10-248 lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 octobre 2010;

ATTENDU QUE la Ville négociait avec le gouvernement fédéral pour obtenir une source de financement additionnelle pour réaliser le projet;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une lettre de M. Paul Robillard de *Les Constructions PRV inc.* datée du 3 novembre 2010 informant la Ville de l'expiration du délai d'exécution de l'octroi du contrat prescrit dans l'appel d'offres;

ATTENDU QU'À la suite de discussions entre la Ville et M. Paul Robillard, la Ville a été avisée que *Les Constructions PRV Inc.* n'avait plus d'intérêt à réaliser les travaux de réfection des brise-lames au club de Yacht de Baie-D'Urfé;

2011-02-038 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère L. Phelps, appuyé par la conseillère K. Millette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'abroger la résolution n° 2010-10-248 relativement au contrat octroyé à *Les Constructions PRV inc.* pour le projet de réfection des brise-lames au club de Yacht de Baie-D'Urfé.

J. AÎNÉS ET AFFAIRES CULTURELLES

La conseillère K. Millette donne un compte-rendu des activités du centenaire.

1. Rapport sur les activités du centenaire.
2. Octroi à la bibliothèque de Baie-D'Urfé au montant de 94 500 \$ pour l'année 2011.

2011-02-039 Il est proposé par la conseillère K. Millette, appuyé par le conseiller W. Belvedere et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder un octroi à la bibliothèque de Baie-D'Urfé au montant de 94 500 \$ pour l'année 2011, à être remis en deux versements, le premier de 47 250 \$ le 15 février 2011 et le deuxième de 47 250 \$ le 15 avril 2011, et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général
Imputation : 02-702-30-970

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par le trésorier intérimaire.

K. URBANISME, TRANSPORT ET SOUTIEN DES DOSSIERS D'AGGLOMÉRATION

1. Dépôt des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le mercredi 24 novembre 2010 à 9 h et le mardi 18 janvier 2011 à 9 h.

2011-02-040 Il est proposé par la conseillère J. Ryan, appuyé par le conseiller C. Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déposer les procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le mercredi 24 novembre 2010 à 9 h et le mardi 18 janvier 2011 à 9 h.

2. Adoption du règlement n° 875-82 intitulé *Règlement n° 875-82 modifiant le règlement de zonage 875, tel que modifié, afin de redéfinir les exigences relatives aux enceintes des piscines.*

2011-02-041 Il est proposé par la conseillère J. Ryan, appuyé par le conseiller W. Belvedere et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement n° 875-82 intitulé *Règlement n° 875-82 modifiant le règlement de zonage 875, tel que modifié, afin de redéfinir les exigences relatives aux enceintes des piscines.*

3. Adoption du règlement n° 877-6 intitulé *Règlement n°877-6 modifiant le règlement de construction 877, tel que modifié, afin de se conformer à la Loi sur la sécurité des piscines résidentielles du Québec.*

2011-02-042 Il est proposé par la conseillère J. Ryan, appuyé par le conseiller C. Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement n° 877-6 intitulé *Règlement n° 877-6 modifiant le règlement de construction 877, tel que modifié, afin de se conformer à la Loi sur la sécurité des piscines résidentielles du Québec.*

4. Avis de motion – Règlement n° 875-84 modifiant le règlement de zonage n° 875, tel que modifié, afin de modifier la note 23 du tableau des dispositions particulières relativement aux bâtiments à occupations multiples du secteur industriel.

La conseillère J. Ryan donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil du règlement n° 875-84 modifiant le règlement de zonage n° 875, tel que modifié, afin de modifier la note 23 du tableau des dispositions particulières relativement aux bâtiments à occupations multiples du secteur industriel.

L. OCTROIS ET AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

1. Octroi à l'Association des résidents de Baie-D'Urfé au montant de 2000 \$ pour le Carnaval d'hiver 2011 dans le cadre du centenaire de la Ville.

2011-02-043 Il est proposé par la conseillère K. Millette, appuyé par la conseillère L. Phelps et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder un octroi à l'Association des résidents de Baie-D'Urfé au montant de 2000 \$ pour le Carnaval d'hiver 2011 dans le cadre du centenaire de la Ville et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général
Imputation : 02-702-94-699

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par le trésorier intérimaire.

2. Octroi à l'Orchestre symphonique des jeunes du West Island au montant de 700 \$ pour l'année 2011.

2011-02-044 Il est proposé par la conseillère K. Millette, appuyé par le conseiller C. Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder un octroi à l'Orchestre symphonique des jeunes du West Island au montant de 700 \$ pour l'année 2011 et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général
Imputation : 02-702-92-970

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par le trésorier intérimaire.

3. Octroi à l'Association de Ringuette Beaconsfield-Kirkland au montant de 1 650 \$ pour la saison 2010-2011.

2011-02-045 Il est proposé par la conseillère K. Millette, appuyé par la conseillère L. Phelps et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder un octroi à l'Association de Ringuette Beaconsfield-Kirkland au montant de 1 650 \$ pour la saison 2010-2011 et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général
Imputation : 02-702-99-970

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par le trésorier intérimaire.

M. CORRESPONDANCE

1. Lettre de M^{me} Marie-Claude Guilbault de Vélo Club Métropolitain demandant la permission d'organiser une compétition cycliste sur le territoire de la Ville.

Référée à l'administration.

2. Lettre de M^{me} Kim Cairnduff de Alternat'Elle demandant un soutien financier.

Référée à l'administration.

N. LEVÉE DE LA SÉANCE

2011-02-046 À 21 h 40, il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par le conseiller L. Phelps et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

Mairesse

Greffière